

5.0 crédits	30.0 h	1q
-------------	--------	----

Enseignants:	Carlier Jean-Yves ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Ressources en ligne:	Recueil de jurisprudence (Larcier) disponible au service-cours.
Thèmes abordés :	Le cours analyse, d'une part, une des libertés fondamentales du droit de l'Union, la libre circulation des personnes (art. 20-21-45-49 TFUE), y inclus la libre prestation des services (art. 56 TFUE), et, d'autre part, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le cours s'attache en particulier à expliquer le sens à donner aux concepts utilisés dans ces domaines ("travailleurs" ' art. 45 TFUE; "libre circulation"; "situation interne"; "national d'un Etat membre"; "citoyen de l'Union" ' art. 20-21 TFUE; "regroupement familial"; "entrave"; "raison impérieuse d'intérêt général"; "proportionnalité", ;"droit fondamental"; "principe général"; "mise en 'uvre du droit de l'Union"; "effet direct horizontal", ).
Acquis d'apprentissage	Le cours de conditions des personnes dans l'Union européenne vise à donner une connaissance approfondie de la jurisprudence de la Cour de l'Union européenne dans le domaine de la libre circulation des personnes et de la Charte des droits fondamentaux afin de permettre à l'étudiant de saisir l'importance de cette jurisprudence dans la construction du droit de l'Union relatif aux libertés fondamentales et à la protection des droits fondamentaux dans l'Union. Ce cours fait partie d'une finalité cohérente. Les titulaires des cours de la finalité forment une équipe d'enseignement: ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Dans toute la mesure du possible et compte tenu du nombre d'étudiants inscrits, le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives. Le titulaire illustre son cours d'exemples et invite les étudiants à appliquer la connaissance nouvellement acquise à des situations concrètes. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Examen oral
Cycle et année d'étude :	<a href="#">&gt; Master [120] en droit</a> <a href="#">&gt; Master complémentaire en droit européen</a> <a href="#">&gt; Master complémentaire en droit international</a>
Faculté ou entité en charge:	BUDR